

GUIDE DE LA CONCERTATION...

POUR TOUS LES PROJETS, A TOUTES LES ÉCHELLES

Avec le
soutien de



Réalisé par le
cabinet ExtraCité



Illustrations : Benoit De Haas.



Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

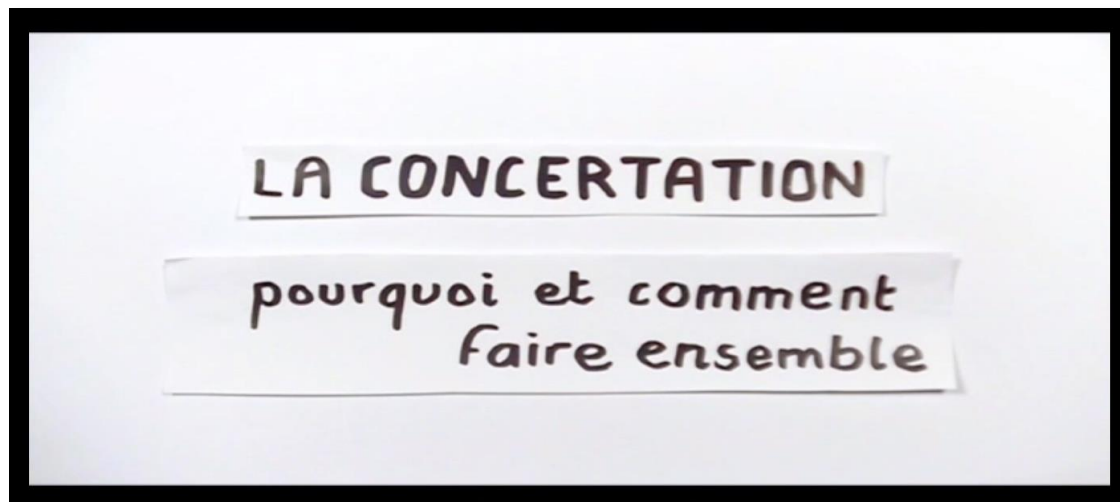
ACCUEIL

Ce guide est à destination des techniciens et élus des communes et de l'agglomération d'Hénin Carvin, aux associations, aux structures ou collectifs, à tout acteur du territoire qui souhaitent mieux connaître et mettre en place des démarches de concertation.

Il entend répondre à deux questions : **Pourquoi faire de la concertation ? Comment le faire ?**

Ce guide est composé de deux interfaces :

- + d'une part, ce support, qui peut être lu de manière classique en faisant défiler les pages, ou de manière plus interactive en utilisant des liens permettant d'aller d'une page à l'autre ou d'accéder à des ressources externes (via des sites internet) ;
- + d'autre part, [le site internet de la CAHC](#), où sont accessibles des fiches méthodes et des fiches outils.



[Cliquez ici pour accéder à la vidéo.](#)

Vidéo réalisée par ExtraCité. Illustrations de Benoit DE HAAS.

ACCUEIL

Au travers des politiques et des projets qu'elle met en œuvre, la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin vise le bien-être des habitants du territoire : un habitat digne, un cadre de vie et des équipements modernes et adaptés, des loisirs variés et accessibles, des commerces dynamiques, des transports efficaces et des énergies maîtrisées.

Notre culture de la concertation des habitants continue de s'étoffer. Elle doit donc encore s'améliorer pour favoriser la prise de parole des habitants et y répondre concrètement pour faire émerger des projets encore mieux partagés.

Ainsi, les élus de la CAHC s'investissent pour tisser ces liens et accompagner nos concitoyens dans la construction de débats et d'engagements renouvelés dans la vie de leur commune ou de leur quartier.

Dans cette optique, nous devons, institutions et habitants, progresser ensemble, revisiter nos pratiques et nos postures. Il n'existe pas de recette miracle pour réussir ce défi, mais des clés sont disponibles, des réflexions nous éclairent, des expériences ont été menées, il faut s'en imprégner et passer à l'action.

La CAHC a souhaité s'y impliquer, en créant une boîte à outils dispensant aux habitants et aux acteurs du territoire des éléments de méthode pour engager ces nécessaires actions de concertation.

Jean-Pierre CORBISEZ

Président de la Communauté d'Agglomération, maire de Oignies

ACCUEIL

La Communauté d'Agglomération a toujours considéré la participation des habitants comme un atout majeur de l'efficacité des actions conduites dans les quartiers. La mise en place de « conseils citoyens » permet d'aller encore plus loin dans cette démarche en donnant l'opportunité aux habitants de participer activement à l'élaboration des nouveaux Contrats de Ville.

Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

Ces instances sont mises en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Ces nouveaux espaces favorisent l'échange entre les élus et les habitants du territoire afin de coécrire le développement leur quartier. Ils renforcent la proximité, la transparence et l'efficacité des décisions.

Ces conseils sont également des lieux de débat public ouvert à la parole non seulement des citoyens mais aussi des associations et des acteurs de quartier. L'objectif commun est d'apporter des réponses pertinentes aux problématiques identifiées. Sa neutralité assure son indépendance et son autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement

hostiles au respect du principe de pluralité.

Ainsi constitués et respectueux de ces fondements, les conseils citoyens contribuent à toutes les étapes de l'élaboration des Contrats de Ville, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés dans le cadre de cette démarche.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin a souhaité que, pour chaque quartier de la géographie prioritaire, deux représentants du conseil citoyen participent aux instances de pilotage et d'animation du Contrat de Ville mises en place à l'échelle de l'agglomération.

Partager nos visions, garantir l'expression dans sa plus grande diversité, construire ensemble le territoire de demain par l'instauration de nouveaux modes de dialogue, tels sont les enjeux de ces nouveaux Contrats de Ville.

Jean URBANIAK

6^e vice-président chargé de la cohésion sociale et urbaine, de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance,
maire de Noyelles-Godault
et vice-président chargé de l'habitat, de l'aménagement et de la rénovation urbaine, par intérim

COMPRENDRE LA CONCERTATION

- ▶ [D'où ça vient ?](#)
- ▶ [Pourquoi faire de la concertation ?](#)
- ▶ [Participer, concerter... c'est quoi ?](#)
- ▶ [Avec qui ?](#)
- ▶ [A quel moment ?](#)
- ▶ [Sur quels sujets / quels projets ?](#)
- ▶ [Les difficultés de la concertation](#)

Faites défiler les pages ou
cliquez pour accéder aux articles



Ils en parlent, ils témoignent :

Paroles d'élus :

- [Philippe KEMEL, Député-maire de Carvin](#)
- [Jeanne-Marie DUBOIS, Maire de Dourges](#)

Paroles de techniciens :

- [Frédéric BEUGNET, Directeur Général des Services, Ville d'Evin-Malmaison](#)
- [Ghislain CARRE, Directeur Général Adjoint Citoyenneté, Ville de Carvin](#)
- [Sophie MOLLET, Responsable service Projet de Ville - Territoire, Ville de Méricourt](#)

Paroles d'associations :

- [Laurent BRIDOUX, Directeur de Droits de Cité](#)
- [François MOUTIER, Salarié de Ch'Faid](#)

Paroles d'habitants :

- [Aurélien DIEVAL, Président du conseil citoyen d'Evin-Malmaison](#)

Paroles d'acteurs :

- [Raphaël ALESSANDRI, Directeur d'études Aménagement du territoire, Mission Bassin Minier](#)

Cliquez pour voir les vidéos

► D'où ça vient ?

Depuis quelques années, en France, la « démocratie représentative » est considérée comme en « crise » : baisse du taux de participation aux élections ou montée des votes dits contestataires, évolution vers une professionnalisation et technicisation des élus, nombre croissant de contestation contre des projets d'aménagement ou de politiques publiques...

Le but de la « démocratie participative » est de « redonner » aux habitants les moyens de jouer leur rôle de citoyens et de prendre part à la vie publique.

Cependant, à l'heure actuelle, la culture de la participation, encore en développement en France, doit faire face à une double crise de confiance. D'un côté, les élus peuvent craindre un contre-pouvoir, des critiques et douter de la capacité des habitants à comprendre tous les enjeux de la vie politique. De l'autre côté, les citoyens ne se sentent pas suffisamment écoutés et sont souvent désabusés face aux réunions publiques où les décisions sont souvent prédéterminées.

Parallèlement, on note la montée d'une nouvelle attente des citoyens de participer à la vie de la cité par d'autres moyens. Des collectifs informels ou structurés, à l'échelle

nationale ou locale apparaissent, facilités par les outils numériques et internet.

Au fil des lois, plusieurs tentatives d'instaurer le dialogue ont vu le jour à travers des expérimentations d'instances participatives (ex : conseils de quartier, conseils de développement, etc.).

La loi du 21 février 2014 « de programmation pour la ville et la cohésion sociale », réaffirme une volonté de positionner les habitants comme acteurs du changement. Insistant sur le principe de co-construction, la loi impose la mise en place d'un nouvel outil : le [conseil citoyen](#). Cette loi, fait suite au [rapport Bacqué-Mechmache](#), « *Ca ne sera fera pas sans nous* » remis au Ministère de la ville en 2013, qui met en avant des notions comme « *empowerment* » et « *pouvoir d'agir* ».

La participation citoyenne interroge les postures et les pratiques des élus et des techniciens ce qui amène la nécessité de repenser les manière de faire l'action publique et les modes de prise de décisions. Face à l'émergence d'une « démocratie d'interpellation », comment réhabiliter l'échange démocratique et ré-enchanter le politique ?

► Pourquoi faire de la concertation ?

Dans notre système de démocratie participative, les élu-es sont désigné-es pour être dépositaires de l'intérêt général à travers l'action publique menée. Or les habitants sont de plus en plus en attente d'être impliqués dans les projets : donner leurs avis, participer aux décisions. Quels bénéfices peut-il y avoir à associer les acteurs et les bénéficiaires de l'action ?

- ❑ Permettre à ceux qui le souhaitent d'**être acteurs des projets qui les concernent** directement ou indirectement. En cela, inviter le plus grand nombre à s'investir, co-responsabiliser les personnes et acteurs concernés.
- ❑ La concertation vise donc à **croiser une triple expertise: l'expertise politique, l'expertise technique et l'expertise d'usage**. Si l'élu reste dépositaire de l'intérêt général, qui mieux que celui qui habite un quartier, fréquente une structure ou bénéficie d'une aide peut en parler ? Il s'agit donc de mobiliser le vécu du citoyen.
- ❑ Permettre à l'action publique, à la décision politique de **gagner en lisibilité et en légitimité** parce qu'elle sera expliquée et discutée. En cela, la collectivité est valorisée dans son ambition d'écoute de ses citoyens et ainsi vient **conforter la démocratie représentative**.

- ❑ Permettre aux citoyens d'**être le relais du projet, en les associant**, en créant **une dynamique de dialogue constructif** basé sur l'écoute mutuelle. Engager ainsi un dialogue pour que chacun – élus, habitants, techniciens – comprennent les besoins et les contraintes de l'autre.
- ❑ Permettre de **construire un projet pérenne et plus efficace**. Par la confrontation de points de vue, **l'action publique répondra d'avantage aux besoins des habitants** : des idées ou des solutions alternatives peuvent être trouvées qui seront plus adaptées à leurs besoins économiques, sociaux et environnementaux.
- ❑ Parfois, ces solutions alternatives seront d'ailleurs moins coûteuses à l'administration. Ainsi, **une concertation intégrée dès le début d'un projet peut éviter des erreurs et faire gagner du temps et de l'argent public**.
- ❑ **(Re)titisser du lien** entre collectivités et habitants, entre les habitants eux-mêmes.

↪ **5 enjeux : social, politique, démocratique, environnemental et économique.**

- [Interview de Marie-Jeanne Dubois, Maire de Dourges](#)
- [Interview de Frédéric Beugnet, DGS d'Evin Malmaison](#)
- [Interview de Sophie Mollet, chef du service Projet de Ville, Méricourt](#)

► Participer, concerter... c'est quoi ?

La concertation est un processus complexe qui recoupe une grande diversité de réalités, de pratiques, d'interprétations et parfois de malentendus ... comme lorsque la participation est assimilée à de la communication, ou lorsqu'elle est opposée à la démocratie représentative.

La concertation est un processus itératif, une démarche évolutive qui a pour objectif d'instaurer un espace de dialogue coopératif entre les décideurs d'un projet, ses partenaires et les bénéficiaires finaux. Lorsque les habitants sont impliqués dans la démarche on parle alors de « concertation citoyenne ».

Il faut clairement distinguer :

➡ **L'information et la communication** : qui visent à donner des informations claires ou à faire adhérer au projet.

⬅ **La consultation** : qui vise à demander un avis, sans obligation pour le décideur d'en tenir compte. Elle est souvent utilisée pour poser un état des lieux ou dans le cadre des concertations règlementaires (ex : consultation publique).



La concertation : qui vise la construction de solutions partagées de manière interactive. Si le décideur (l' élu, la plupart du temps) garde la décision finale, il s'engage à tenir compte des idées données.



Dans ce cadre, nous pouvons parler de **co-production** ou **co-élaboration** puisque les bénéficiaires sont intégrés tout au long du projet, en même temps qu'une relation de confiance mutuelle se construit.

Une démarche de concertation comporte nécessairement des phases d'information, de communication et de consultation mais va ensuite bien au-delà.

Voir aussi :

- [L'échelle de la participation](#)
- [Passer en mode projet](#)

► L'échelle de la participation, Sherry R. Arnstein (1969)

La participation ayant perdu en crédibilité à la fin des années 60 aux Etats-Unis, Sherry Arnstein tente alors de redéfinir le concept en offrant la classification des pratiques ci-dessous :

Contrôle citoyen : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.

Délégation de pouvoir : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser

Partenariat : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens

Pouvoir effectif des citoyens

Conciliation : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.

Consultation : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.

Information : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.

Coopération symbolique

Thérapie : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux

Manipulation : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.

Non-participation



► Plus d'informations : http://donzelot.org/articles/democratie_participation.pdf

► Participer, concerter... avec qui ?

Pour être efficace, la concertation doit impliquer les différents acteurs et parties-prenantes concernés – directement ou indirectement – par le projet : les élus, les techniciens, les associations, les habitants, les usagers, les acteurs économiques, les institutions, etc.

Qui associer ? La plus grande diversité de personnes puisque chacune peut apporter un point de vue enrichissant le projet. Le moment pour les associer dépend des temporalités du projet.

L'élu-e : il/elle porte politiquement la démarche, en donne le sens politique et les enjeux. Il reste le décideur final du projet.

Le/la technicien-e : il/elle met en œuvre de manière technique et opérationnelle le projet ou la démarche. Il/elle peut être en charge de la coordination des différents acteurs concernés. Il/elle peut être également l'interlocuteur/trice privilégié-e des habitants.

Le/la technicien-e n'est pas seul-e, tous les services de la collectivités peuvent être associés à la démarche, la concertation visant une nécessaire transversalité.

L'habitant-e : celui/celle qui habite un territoire. On peut également parler d'administrés, d'usagers (de services, d'une structure) ou de citoyens. Ce terme est très générique puisque « l'habitant » n'est pas défini.

L'association : parfois perçue comme un « contre-pouvoir », l'association peut être, si elle est associée en amont, une interface et un relais vers les habitants. Certaines associations sont aussi composées d'habitants-usagers.

L'instance participative : collectif informel ou structuré, cette instance regroupe des habitants : comités ou conseil de quartier, conseil de développement, comité FPH, association de locataires, ...

Les acteurs du territoire : souvent au contact des habitants, connaissent le territoire, y travaillent et participent à son dynamisme :

- **Les acteurs économiques** : commerçants, union des commerçants, entreprises, bailleurs, CCI...
- **Les structures de proximité** : centre social, maison de quartier, CCAS, etc.
- **Les professionnels et acteurs de terrain** : du champ social (ex : éducateurs sociaux), du champ de l'éducation (ex : enseignants), du champ de l'emploi (ex : Pole emploi, Mission locales), du champ de la santé (ex: Centre médical), etc.
- ...

Voir aussi :

- [Interview de Ch'Faid et de Droits de Cité](#)
- [Interview de Raphaël Alessandri, Mission Bassin Minier](#)
- [Cartographie des parties prenantes](#)
- [Les structures ressources](#)

► Participer, concerter... quand ?

La concertation est **une démarche à mettre au service d'une action ou d'un projet**, pour en enrichir le contenu, les objectifs, les modalités... **Elle doit donc s'intégrer dans le calendrier dudit projet.**

Parfois, la concertation intervient en phase « diagnostic », pour obtenir un état des lieux, avoir des constats partagés, mais elle est très insuffisamment pensée en phase de lancement du projet pour permettre de faire évoluer le projet.

Bien souvent, la concertation n'intervient qu'à la phase d'élaboration du plan d'actions, pour collecter des idées, en espérant une implication dans la « mise en œuvre » (qui ne fonctionne pas toujours, faute d'anticipation ou manque de marges de manœuvre).

Il est donc souvent reproché aux pouvoirs publics de « concerter » bien trop tard dans les projets



Il faut donc avoir en tête que, plus on associe les citoyens-usagers tardivement dans le projet...

- ... plus ils ont l'impression que tout a déjà été défini et décidé, ce qui entraîne une non-participation ou un rejet de la démarche ou du projet ;
- ... moins il existe de marges de manœuvre pour intégrer l'expression citoyenne et les idées qui en découlent.

L'idéal est donc de pouvoir associer les personnes concernées en amont et tout au long du projet. Lorsque la concertation intervient en amont du projet, il est aussi possible d'anticiper son évaluation.

A chaque phase du projet, la façon et les objectifs concrets de l'association des « habitants » doivent être définis.

*« A quoi ça sert de venir à une réunion publique ?
Le projet est déjà décidé à l'avance ! »*



► Participer, concerter... sur quels sujets ?

Si elle est **multiforme**, la concertation est également **multi-thématique**. Loin d'être l'apanage de la Politique de la Ville, on peut organiser **une concertation citoyenne sur n'importe quel sujet !**

Ainsi, différentes entrées sont possibles, l'approche peut se faire par : territoires (quartier, ville...) | publics (jeunes, seniors, femmes, parents, personnes handicapées...) | équipements (médiathèque...) | politiques publiques (santé, emploi, culture...) | projets (projets urbains, création d'un collectifs d'habitants, projet de territoire...).

Voici quelques exemples :

Plan Local d'Urbanisme, local ou intercommunal > Une concertation de 1 à 2 ans avec les acteurs économiques, le monde agricole et les habitants. Projet très long, la concertation se fait surtout en phase de diagnostic afin de croiser les regards sur les enjeux du territoire et dessiner les orientations faisant alors l'objet d'un consensus. Cette concertation s'articule avec la concertation règlementaire. Elle est aussi l'occasion de sensibiliser à ce qu'est un PLU.

Création d'une médiathèque communale > Une concertation de 2 ans associant les habitants, le monde éducatif, les associations, un écrivain. Démarche qui se fait tout au long du projet de construction (diagnostic, phase des travaux, inauguration, etc.). Elle vise à co-définir les activités qui auront lieu dans la médiathèque, la communication auprès du grand public et *in fine*, constituer un comité d'usagers.

Refonte de la politique de formation professionnelle portée par la Région > La création d'un panel de 40 personnes (salariés, chercheurs d'emploi, jeunes en apprentissage...) travaillant pendant 6 mois pour établir une évaluation du plan d'action, (re)définir les orientations et le nouveau plan d'action.

La création d'un jardin partagé en pied d'immeuble > Une démarche de 1 à 2 ans associant les locataires, le bailleur, les habitants du quartier. Elle se fait dès la phase de diagnostic et ce tout au long du projet pour impliquer les habitants dans la gestion du jardin.

La création d'une épicerie solidaire > En phase diagnostic et/ou création du plan d'action, la concertation associe les commerçants, les entrepreneurs et les habitants pouvant être intéressés ou volontaires.

L'élaboration d'un référentiel d'évaluation pour l'analyse d'un contrat de ville > Une démarche de 6 à 8 mois pour co-construire les questions évaluatives et les indicateurs associés avec l'ensemble des parties prenantes. Le référentiel créé est mieux approprié et abordable par tout le monde.

- [Interview de Ghislain Carré, DGA Citoyenneté, Carvin](#)
- [Interview de Sophie Mollet, chef du service Projet de Ville, Méricourt](#)

► Les difficultés de la participation (1/2)

La concertation est long processus. Et comme toute gestion de projet complexe associant plusieurs acteurs, le porteur de projet peut rencontrer des difficultés dans sa mise en œuvre.

« Si c'est pour qu'on me critique tout le temps et n'avoir que l'opposition... Alors c'est non ! »



« On n'a pas du tout avancé, tout le monde est venu se plaindre au lieu de parler du projet... ! »

► **Peur du conflit, du « bureau des plaintes ».**

► [Voir : Vidéo de Marion Carrel](#)



« Je n'ai pas le temps ! »

« Ils ne se rendent pas compte que c'est long de monter un projet ! Ils veulent toujours du concret tout de suite ! »

► **Le manque de temps (porteur du projet ou habitants).**
 ► **Des temporalités du projet ou des réunions pas toujours adaptées aux habitants.**

► [Voir : Se donner les moyens](#)



« C'est toujours les mêmes qui viennent ! Comment je peux faire pour toucher d'autres publics ? Ceux qu'on ne voit jamais ? »

► **La difficulté de toucher de nouveaux publics.**

► [Voir : Information-Communication](#)



« Vous devez faire parler les gens, c'est obligatoire ! »

► **Sentiment d'injonction à participer dans des délais contraints (pression).**



« Vous n'avez rien à me dire ? »

► **La difficulté pour les habitants de se sentir légitimes ou d'oser prendre la parole.**

► [Voir : Animer](#)



« Il n'y a aucune pratique de la concertation ici... Est-ce que j'ai les moyens de tester des choses ? Et si ça rate ? »

► **La peur d'innover, peur de l'échec.**

► [Voir : Se donner les moyens](#)



► Les difficultés de la participation (2/2)

Comment lever les freins ?

« Oui, les pauvres, jeunes, immigrés et non diplômés doivent toujours faire la preuve de leur citoyenneté et leur auto-disqualification reste un obstacle. Oui, les professionnels au contact des habitants ont du mal à se faire entendre de leur hiérarchie. Oui, les institutions résistent à fonctionner de manière moins pyramidale. Et oui, la démocratie participative peut être dégradée, en communication ou en marketing.

*Mais des leviers existent. **Aller vers, se mettre à l'écoute, prendre le temps de la relation, partir des colères et des histoires de vie, croiser les savoirs et les pratiques, mener des actions collectives, réhabiliter le conflit démocratique, pousser les institutions à la transparence, faire reconnaître la légitimité des « invisibles », fortifier le lien entre participation et décision.** Autant de leviers pour l'émancipation citoyenne, autant de pistes pour retrouver le sens du service au public et contribuer à ré-enchanter le politique. »*

Marion Carrel (Maîtresse de conférences en Sociologie à l'Université de Lille 3), extrait de l'interview, « Comment mobiliser les publics les plus éloignés de la vie de la cité ? », 6 octobre 2014, Liberation.fr

La participation c'est quoi ?

Pourquoi une réunion publique ratée ?

Retour sur les difficultés et les freins



Atelier de co-construction des Conseils citoyens de Grenoble le 27 septembre 2014 à l'Hôtel de Ville de Grenoble. Animation de Marion Carrel, maîtresse de conférences en sociologie, Université Lille 3, CERIES et CEMS-EHESS.

Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=5cXICDgAN2Q>

LES PRÉREQUIS DE LA CONCERTATION

- ▶ [Un indispensable portage politique](#)
- ▶ [Se donner les moyens](#)
- ▶ [Avoir de la méthode](#)
- ▶ [Adapter les postures et les pratiques](#)
- ▶ [Renouveler les pratiques professionnelles](#)



Faites défiler les pages ou cliquez pour accéder aux articles

► Un indispensable portage politique

- Un soutien politique fort et constant légitime la démarche.

« On est venu pour rien, on ne m'y reprendra plus ! »

Les élu-e-s, le Maire, restent les décideurs finaux des dépenses publiques, de lancer ou non un projet. Ainsi, **une démarche de concertation n'est légitime, viable et efficace QUE SI ELLE EST LIÉE À UNE DÉCISION POLITIQUE** de lancer le projet et de concerter.



- [Interview de Philippe Kemel, Maire de Carvin](#)
- [Interview de Marie-Jeanne Dubois, Maire de Dourges](#)
- [Interview de Sophie Mollet, Chef du service Projet de Ville, Méricourt](#)

► Se donner les moyens (1/2)



- Intégrer la notion de temps

« La concertation c'est du temps, c'est de l'argent... »

Nouer une relation de confiance avec les habitants, être à l'écoute, préparer des éléments pédagogiques, maintenir la dynamique tout au long du projet... Tout cela demande du temps et des moyens.

Du temps. **Parce qu'une relation de confiance ne se crée pas en un jour. Parce que la mobilisation doit se préparer** en amont et se faire peu à peu. **Parce que la concertation peut allonger la durée du projet** puisque de nouveaux acteurs – les habitants – entrent dans le jeu. Mais ne vaut-il pas mieux se laisser plus de temps pour bien définir un projet ensemble et qu'il soit réussi, plutôt que devoir le repenser une fois fini parce qu'il est un échec ? Combien d'équipements sont désertés parce qu'ils sont mal connus, conçus ou ne répondent pas aux besoins ?

Une double temporalité. Une difficulté souvent rencontrée est la double temporalité qui existe entre le temps long du politique, de l'action publique, et le temps court de l'habitant lié à son quotidien. Cela peut prendre plusieurs mois ou années avant de commencer des travaux alors que l'habitant a besoin voir rapidement des choses concrètes. **La parole ne suffit pas, il faut aussi des actes. Pour ne pas désabuser ou perdre des gens en route, c'est une réalité à intégrer dans la méthode définie pour la démarche de concertation.**

► Se donner les moyens (2/2)

❑ Dédier des moyens spécifiques à la concertation

Parce qu'il faut **pouvoir aller** sur le terrain, à la rencontre des gens, être à l'écoute, disponibles.

Parce qu'il faut **préparer** des supports, **animer** des réunions, des ateliers et faire des retours.

Parce qu'il faut **mettre en œuvre et piloter** la démarche dans la durée.

Parce que la concertation nécessite une **coordination** et un partage d'**informations** entre les différents acteurs (institutions, partenaires, habitants, etc.).

❑ Une obligation de moyens mais pas une obligation de résultats

« On a organisé une super réunion publique, mais personne n'est venu... »

Parce que c'est nouveau et mouvant, la concertation doit être envisagée sous l'angle de l'expérimentation. Il n'existe pas de recette magique. Chaque projet, chaque territoire, chaque contexte est particulier et tout n'est pas reproductible. Ce qui a été un succès là, peut ne pas fonctionner ici.

Aussi, la première rencontre peut être difficile, parce que la participation n'est pas une pratique habituelle. Le risque est de nier les interpellations et les critiques, ce qui revient à nier la parole des gens et ils ne reviendront plus. Les recevoir et les prendre en compte permettra d'instaurer un climat plus apaisé lors des rencontres suivantes.

Une réunion ratée ne signifie pas que la cause est perdue. **Ré-interrogeons-nous** plutôt sur le pourquoi ? Le format de la réunion était-il adapté ? La communication ? Les supports ? Les messages ? Les horaires ? Est-ce que c'est le sujet ? A-t-on associé tous les acteurs concernés ? A-t-on donné les bonnes informations sur le projet ? Etc.

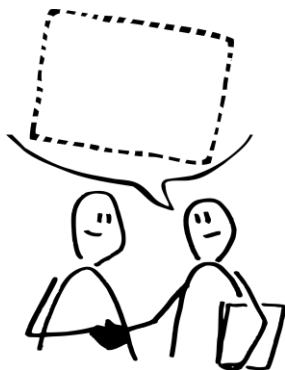
Trouver la bonne méthode ne se fait pas en un jour, tout comme créer une dynamique de dialogue, de confiance, de groupe... Il faut s'autoriser à tester et à tâtonner jusqu'à trouver un bon équilibre.

► Avoir de la méthode

□ Définir le cadre de la concertation

La concertation, si elle n'est pas préparée, peut générer des frustrations chez les habitants, une défiance et une démobilisation pour d'autres démarches.

Aussi, avant d'aller voir les habitants, il faut définir le cadre de la concertation : que cherche-t-on à savoir ? Pourquoi veut-on les associer ? Qu'est-ce qui est déjà décidé ? Quelles sont les contraintes du projet ? Et surtout quelles marges de manœuvre ont réellement les habitants pour apporter des idées ou faire changer un projet pour qu'il leur soit adapté ?



► Voir aussi : [Définir une démarche de concertation](#)

□ Penser large

La concertation ne doit pas se restreindre aux « habitants ». Au démarrage du projet, il s'agit tout d'abord de s'assurer du **soutien interne (élus, autres services...)**. Une formation commune peut s'avérer nécessaire pour porter un socle commun.

Ensuite, il s'agit de penser le plus large possible pour repérer les « **relais** » **qui permettront d'« atteindre » les habitants que l'on souhaite associer**. Or ces relais – associations, services techniques, acteurs économiques, etc. – ont aussi des idées à apporter, et sont eux-mêmes aussi des forces vives du territoire.

Un projet n'est-il pas plus riche grâce à la confrontation intelligente de multiples points de vue ?



► Adapter les postures et pratiques (1/2)

□ « Aller vers » plutôt que « faire venir »

« On sait qu'ils ont besoin de nous pour leur projet ! »

Bien souvent, la concertation est perçue comme une injonction nécessaire pour obtenir des financements. De ce fait, elle est souvent intégrée à la va-vite ou très partiellement, histoire de faire « beau » sur le papier. Résultat, des réunions publiques sans personne... Pourquoi ?

Plusieurs possibilités : ils ne sont pas dupes, ils sont désabusés, ils n'osent pas venir car ne se sentent pas légitimes.

Aussi, plutôt que d'espérer qu'ils viennent, il faut pouvoir aller vers eux, c'est-à-dire **aller à leur rencontre, être disponible, être à l'écoute, leur montrer que leur avis compte, les valoriser...**

Enfin, il faut aussi **accepter le fait que certains n'ont pas envie et c'est leur droit.**



□ Adapter son temps, son discours...

« La concertation, c'est le soir et les week-ends ! »

« Aller vers » n'est pas si simple lorsque les horaires de travail sont en journée, au bureau et qu'on a pas l'habitude d'aller parler aux « habitants ». Mais il faut pouvoir s'adapter...

Adapter les temps de rencontre aux temps libres de la population : vous n'aurez **pas le même public si vous faites une réunion le soir ou en journée, en semaine ou le week-end...**

Adapter le discours est important dans un **effort de pédagogie**, tout le monde n'est pas censé connaître les méandres de l'administration technique bardée de concepts et de sigles spécifiques.



Adapter la communication en **variant les canaux de communication** : Ne pas tout miser sur le site internet ou le flyer toute boîte... Ne pas tout miser sur l'écrit pour prendre en compte le fait que certains maîtrisent mal la langue française ou l'écrit.

► Adapter les postures et pratiques (2/2)

□ Expliquer les règles du jeu, être transparent



« Est-ce que ma parole va être prise en compte ? Et comment ? »

L'action publique est de plus en plus complexe, soumise à des contraintes de calendrier, de financements multiples, une multiplication de (chaînes de) de validations. Tout habitant n'est pas censé connaître l'envers du décor de la machine institutionnelle et bureaucratique. Mais **la concertation est basée sur le dialogue et la notion de co-formation** : on apprend les uns des autres. Il convient donc d'expliquer simplement le cadre et les règles du jeu : pourquoi c'est compliqué, ce qui est déjà décidé et les marges de manœuvre qui existent.

Si les règles sont établies de manière transparente, cela peut au moins éviter des attaques sur le sentiment d'avoir été trompés ou floués, et tout autre attaque « classique » vis-à-vis des politiques.

□ Offrir des moments conviviaux

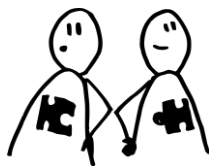
(Re)Nouer un dialogue, donner envie de (re)venir, d'échanger... se fait beaucoup plus facilement dans une atmosphère conviviale et détendue.

Le choix du lieu, le choix du format (petits groupes plutôt qu'un long monologue par exemple), le choix d'offrir une collation... a donc une importance déterminante pour mettre en action la concertation.



► Renouveler les pratiques professionnelles

*« Si on croise nos pratiques
et nos savoirs, on n'irait pas
plus loin ? »*



La participation citoyenne implique de repenser la manière de faire l'action publique, ce qui amène un changement de pratiques.

La participation, c'est une évolution des services et des équipes-projets dans leurs missions, leurs organisations, leurs positionnements, leurs relations inter-partenariales. Pourquoi ? Parce qu'un projet, une politique ne peut être pensé-e en silo et qu'il aura forcément un impact sur d'autres politiques existantes. Parce que les habitants qui viennent participer vous feront toujours remarquer que telle action va générer tel autre problème. Problème qui ne dépend pas toujours de vous (autre partenaire, autre service...) et qui pourtant apparaît comme majeur.

C'est donc aller **vers plus de transversalité et de coopération, d'échanges de savoir et de compétences** entre les services d'une collectivité, entre l'institution et les acteurs de terrain.

Enfin, c'est **se laisser des marges de manœuvre pour tester, expérimenter en adoptant la politique des petits pas**. Les difficultés et les transformations ne doivent pas être perçues comme des échecs mais comme un processus normal de la mise en œuvre du projet.



Changer les pratiques signifie aussi d'accepter que les bénéficiaires viennent « s'immiscer dans nos affaires ». Ce qui est vécu comme une « intrusion » doit davantage être perçu comme une coopération vers l'amélioration du service rendu.

- [Interview de Sophie Mollet, Chef de Service Projet de Ville, Méricourt](#)
- [Interview de Frédéric Beugnet, DGS de la ville d'Evin-Malmaison](#)

LA CONCERTATION... COMMENT FAIRE CONCRÈTEMENT ?

- ▶ [Définir le cadre de la concertation](#)
- ▶ [Pilotage et gouvernance](#)
- ▶ [Informier – Communiquer – Mobiliser](#)
- ▶ [Passer en mode projet](#)
- ▶ [Vers un diagnostic partagé](#)
- ▶ [Vers un plan d'action partagé](#)
- ▶ [Un suivi et une évaluation participative ?](#)
- ▶ [Animer](#)
- ▶ [Zoom sur les conseils citoyens](#)



Dans ce chapitre, nous vous proposons d'aborder la concertation sous l'angle du projet.

Nous reviendrons sur chaque étape en apportant des éléments de méthodes, des exemples et des fiches outils.

► Définir une démarche de concertation (1/4)

Avant de commencer, posez-vous les bonnes questions :

- Quel est le but de la démarche ? Qu'est-ce que je cherche à savoir ? Quels objectifs à atteindre ?
- De quoi je vais parler ?
- Qui est-ce que j'associe ? A quel moment ?
- Comment je peux mobiliser les parties-prenantes ? Comment je les informe ?
- Qui pilote ? Qui coordonne la démarche ?
- Quels sont les moyens que j'ai, que je me donne ? (temps, moyens financiers, moyens humains, moyens matériels)
- Comment va se dérouler la démarche ? Quelles étapes ? Met-on en place des groupes de travail ? Avec qui ? Pour faire quoi ?
- Quel degré de participation des habitants ?

□ Définir l'opportunité de la concertation

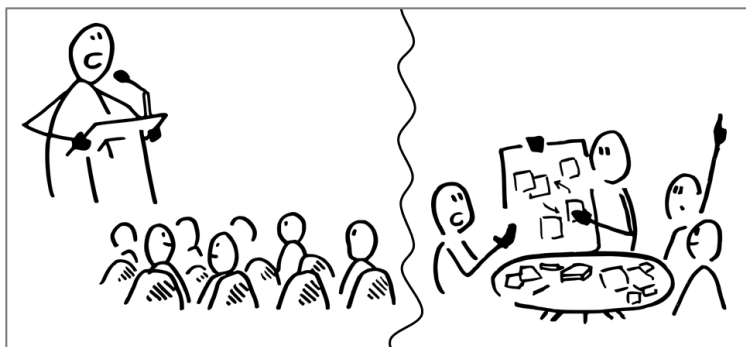
Initier une démarche de concertation permet de questionner l'objectif du projet ou de la politique en discussion. Aussi, l'opportunité de la concertation est à réfléchir :

- Est-ce une obligation légale ?
- Est-elle utile ? > Elle est utile si et seulement si :
 - > Le projet nécessite des explications
 - > Il y a des choses à négocier, des marges de manœuvre
 - > Elle favorise l'expression d'idées qui peuvent modifier le projet
 - > Elle n'est pas une « communication déguisée »
 - > Le porteur de projet est prêt à se donner les moyens, le temps et accepter la possibilité du changement

□ Définir les contraintes et les invariants

Différentes contraintes : techniques (normes...) | juridiques (lois, règlements...) | financières (crédits votés, subventions mobilisables...) | temporelles (délais de mise en œuvre, mandat politique...) | ressources (internes, partenaires mobilisables...) | etc.

Ces invariants ne seront pas « soumis » à la concertation, même s'ils doivent être communiqués. A fortiori, cette étape vous permet de **dégager les marges de manœuvre**.



► Définir une démarche de concertation (2/4)

□ Définir les parties-prenantes – identifier les acteurs

A vous de définir :

- Qui est la population visée ? Les bénéficiaires finaux ?
- Qui sont les partenaires ? Financiers et opérationnels
- Qui sont les relais ?

Un **sociogramme des acteurs** ou **cartographie des parties-prenantes** sert à décrire le paysage de votre participation à travers une représentation schématique du système d'individus dans le s'inscrit votre projet.

Faire l'inventaire des acteurs

- Institutionnel, pouvoirs publics (Etat, collectivités, établissement publics, SEM...)
- Acteurs socio-professionnels
- Acteurs économiques
- Associations thématiques (sports, culture, patrimoine, habitat, etc.)
- Associations ou collectifs d'usagers, d'habitants
- Les « habitants »

Classifier

- Cible(s)
- Partenaires stratégiques , politiques, financiers
- Partenaires opérationnels

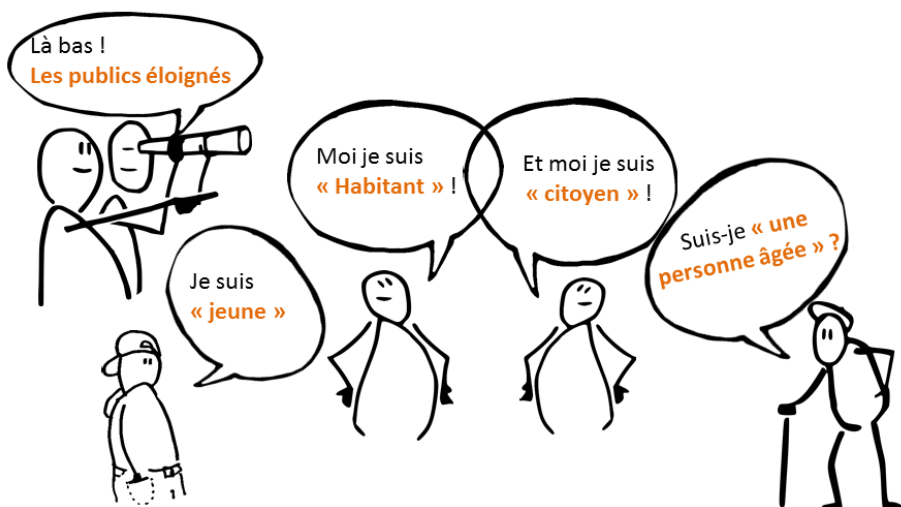
Identifier leur attentes et le lien avec le projet

- Degré d'adhésion au projet ?
- Degré d'information, connaissance sur le projet ?
- Degré d'implication possible ?

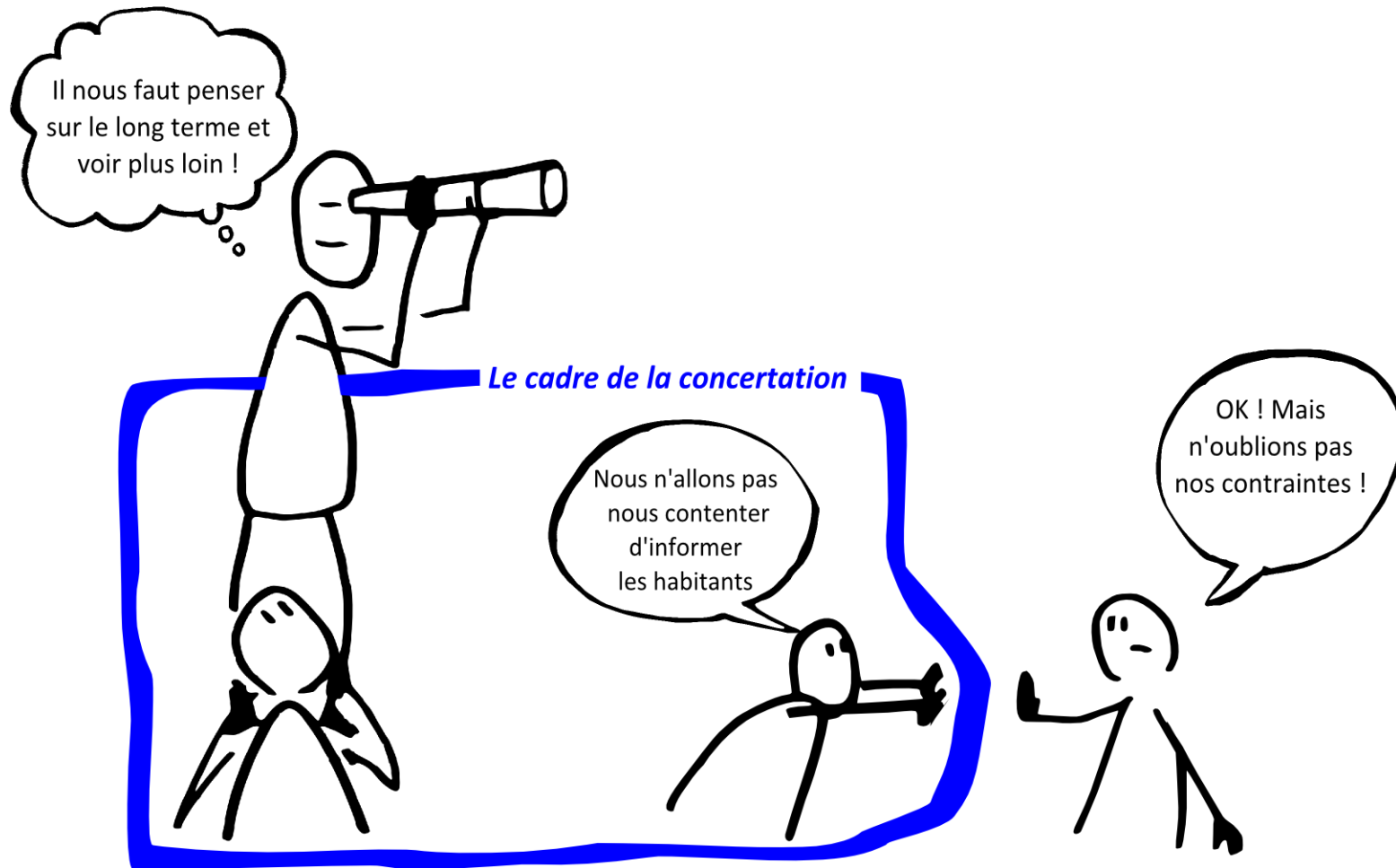
Voir aussi :

- [Fiche méthode La participation citoyenne](#)
- [Fiche méthode Cartographie des parties prenantes](#)

Qui sont les « habitants » ??



► Définir une démarche de concertation (3/4)



► Définir une démarche de concertation (4/4)

❑ Définir le cadre de la concertation

Définir les objectifs : Permettre l'appropriation du projet ? Enrichir la connaissance d'un territoire ou d'un public ? Co-produire ? Récolter des idées nouvelles ? Un avis ou une « validation » des citoyens ? Améliorer un service, une politique ?

Définir l'objet :

- De quoi parle-t-on ? Qu'est-ce qu'on demande ?
- Quel est l'intérêt des publics concernés ?
- Qu'est-ce qui est négociable et non négociable ?

Définir le moment de la concertation :

- A quel moment du projet intervient la concertation ? (en amont – diagnostic ? Coproduire un plan d'action ? Evaluer ? Tout au long du projet ?)
- Anticiper les temps actifs (réunions, rencontres) et les « temps morts » de la participation (temps de validation, réflexion stratégique).

Définir les cibles de la concertation :

- Des cibles précises définies en fonction des éléments ci-dessus
- Des collectifs ou personnes *a priori* contre le projet pour anticiper, désamorcer d'éventuels conflits
- Des acteurs relais qui démultiplieront l'information et la mobilisation

❑ Définir la stratégie et les actions

Les moyens :

- Du temps
- Des moyens humains, le portage politique et technique
- Un budget

Prévoir l'intégration des résultats de la concertation dans les décisions politiques et les réponses à donner.

Période active de concertation – quels moyens ?

- Informer – communiquer – mobiliser
- Écouter
- Rencontrer – Produire (réunions publiques , enquêtes, ateliers participatifs, etc.)
- Offrir une traçabilité des échanges. Rendre compte.

Périodes creuses – quelles actions à mettre en œuvre ?

- Informer sur les avancées du projet
- Être à l'écoute et disponible
- Actions ponctuelles pour faire vivre le projet

Voir aussi :

- [Quelques pré-requis à garder en tête](#)
- [Fiche méthode : La participation citoyenne](#)
- [La méthode du QQQQCCP](#)
- [Pilote et gouvernance](#)
- [Informer – Communiquer – Mobiliser](#)

► Définir une démarche de concertation

Penser son projet : la méthode du QQQQCCP

Questions clés	Explications	Exemples
		Dans le cas de l'organisation d'une enquête
QUOI ?	Quel est le problème ? De quoi s'agit-il ? Quelles sont les caractéristiques ?	Organisation d'une enquête de satisfaction usagers.
POURQUOI ?	Quel est le but ? Causes Conséquences	Pour connaître les points forts du service et les points à améliorer afin de modifier la politique du service.
QUI ?	Qui est concerné ? Les acteurs Les destinataires	Qui concevra le questionnaire : Réalisation interne ou appel à des intervenants extérieurs ? A qui est destiné le questionnaire ? Quelles seront les personnes interrogées (nombre, âge, CSP)
Où ?	En quels lieux ? Dans quels services ?	Où sera réalisée l'enquête ?
QUAND ?	A quel moment ? Avec quelle fréquence ? Quelle contrainte de temps ?	Déterminer le meilleur moment pour réaliser l'enquête. Quelle sera sa durée ?
COMMENT ?	Quelle est la méthode ? Comment fait-on ? Avec quel matériel ?	Quelles seront les questions posées ? Enquête par questionnaire ? sur place ? par téléphone ? Dépouillement informatisé ? Qui seront les enquêteurs ?
COMBIEN ?	Quel est le budget ? Quels sont les coûts ?	Budget de réalisation. Évaluation en coût des différentes solutions interne, externe. Ce qui détermine le choix des solutions.

► Pilotage et gouvernance

Un rôle de pilotage/animation à plusieurs niveaux :

- Coordination / mise en cohérence de différentes actions , politiques, projets – un rôle pivot.
- Coordination d'un réseau d'acteurs autour du projet : élus, services, institutions, partenaires, habitants... et de différents instances.
- Suivre le déroulement du projet
- S'assurer des temps de validation politique en fonction des exigences des financeurs et du calendrier
- Gérer les temporalités stratégiques – opérationnelles – citoyennes

Qui fait quoi ?

- Elu-e en charge du projet : donne le sens politique et les enjeux. Décide du cadre de la concertation et préside le suivi politique.
- Elu-e-s locaux : doivent être associé-es à la démarche où à minima tenu informé-es, surtout si c'est un projet structurant.
- Chef-fe de projet : responsable technique du processus. S'occupe de gérer un équipe ou d'animer un réseau. Est un pivot et une interface.
- Service communication : doit être associé tout au long de la démarche. Est en support et conseil.

Quelles instances de pilotage – gouvernance ?

- Equipe-projet : cheville ouvrière et pivot de toute la démarche. Composée du seul chef de projet ou de quelques personnes au sein d'une même structure ou non.
- Comité de pilotage : pilotage politique du projet, regroupant les élus et les partenaires financeurs. Prise de décision sur les orientations du projet ou de la démarche.
- Comité technique : pilotage technique du projet, organise la dimension opérationnelle de la démarche, regroupant le chef de projet, différents services et les acteurs de terrain. Prépare le comité de pilotage.
- Groupe(s) de travail (projet(s) ou thématique(s)) : différents groupes de travail réguliers ou ponctuels sur un thème précis. Peut regrouper des techniciens, acteurs de terrain, des habitants, etc.

La concertation s'articule autour de 3 formes : institutionnelle – technique – citoyenne .

Et les habitants dans tout ça ? Ces derniers, comme les « forces vives », peuvent être intégrés à tous les niveaux de la gouvernance, selon le degré de participation souhaitée et le niveau d'information ou formation donné. Le plus souvent, si la participation des habitants au pilotage est envisagée, elle l'est via des ateliers de concertation ponctuels ou leur intégration dans des groupes de travail qui se réunissent régulièrement ou grès des besoins.

► Information – Communication – Mobilisation (1/2)

La communication est un élément essentiel d'une démarche de concertation. Tout comme la concertation, **la communication est un projet en soi qui doit être adapté à ce que l'on recherche comme objectifs à atteindre.**

Aussi, si une communication ne fonctionne pas, ce n'est pas obligatoirement la faute des outils !

Avant même de penser « outils »...



□ Pourquoi je communique ?

- Faire connaître mon projet ?
- Faire adhérer ?
- Faire venir des personnes ? Les mobiliser ?
- Susciter un intérêt ?

□ A qui je m'adresse ?



« Je n'arrive pas à toucher les habitants... »

Mais l'habitant c'est qui ? Tout le monde ? Les personnes âgées ? Les jeunes ? Les mamans ? Les personnes qui habitent un quartier ?

L'habitant est un concept, il n'existe pas.

Plus on définit les cibles, plus la communication est efficace.

Plusieurs cibles existent :

- Cibles finales : les « habitants », les « jeunes »....
- Cibles relais : ceux qui sont au contact de nos cibles finales par leur métier ou par leur proximité.

Quelque fois, la vraie cible ce sont les relais parce qu'identifiables et pouvant être approchés.

« J'ai beau crier , personne ne m'entend ! »



□ Adapter ses messages

Se mettre à la place de . Pourquoi ne viendraient-ils pas ?

Ne voient pas l'intérêt, ne se sentent pas concernés | N'ont pas le temps | Les horaires ne conviennent pas | Le projet a une mauvaise image ou n'est pas connu | ...

Qualification de la cible	Identifier les freins	Messages pour convaincre
Qui je suis ?	Pourquoi je ne viendrai pas ?	Qu'est-ce qui me ferait venir ? Qu'est-ce qui va me faire réagir ? Qu'est-ce qui m'impacte directement ?

Est-ce le bon public visé ? Ex : Ne pas inviter des personnes peu qualifiées pour leur parler de l'implantation d'entreprises dans 15 ans dans lesquels ils ne pourront pas travailler...

► Information – Communication – Mobilisation (2/2)

□ Choisir les outils

Le choix se fait en fonction de la cible définie et de son efficacité à transmettre le message.

« J'ai distribué des flyer dans toutes les boîtes aux lettres, mis des affiches, mais personne n'est venu.... »



Dans le quartier concerné, la cible, en grande partie, ne maîtrise pas ou mal la langue française ou l'écrit... L'outil papier n'est pas adapté !

Plusieurs outils sont à votre disposition :

- L'identité : le nom du projet et le visuel associé
- Papier : affiches, flyer, journal de quartier...
- Numérique : site internet, facebook, blog, tweeter, vidéos...
- Réunion publique / réunion d'information
- Atelier de concertation / co-production
- Communication orale, bouche-à-oreille, rencontres, porte-à-porte
- Lieu repère d'information permanent ou régulier
- Evènement culturel, occuper l'espace public...
- Etc.

□ S'assurer des bons canaux de diffusion

- Bien identifier et bien outiller les relais qui sont au contact de la population visée
- Bien identifier les lieux de diffusion : lieux physiques ou réseaux sociaux fréquentés (ex : commerces, groupe facebook) ; etc.

Pour augmenter nos chances, il est possible de co-construire la stratégie de communication, messages, outils avec le public lui-même ou ses relais.

□ Etre à l'écoute

En amont de son projet et tout au long de la démarche de concertation....pourquoi écouter le territoire ?

- Connaître ceux qui le font vivre
- « Prendre la température » : capter les argumentaires, les pour et les contre d'un projet, les craintes, les envies
- Déceler les personnes actives, les leaders d'opinion...
- Adapter son projet, sa communication

Comment ? Aller se promener, aller au marché, rencontrer des personnes ressources....

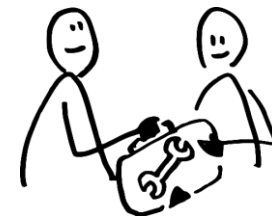
Voir aussi :

- [Fiche méthode : Communiquer](#)
- [Fiche méthode : Les outils numériques](#)

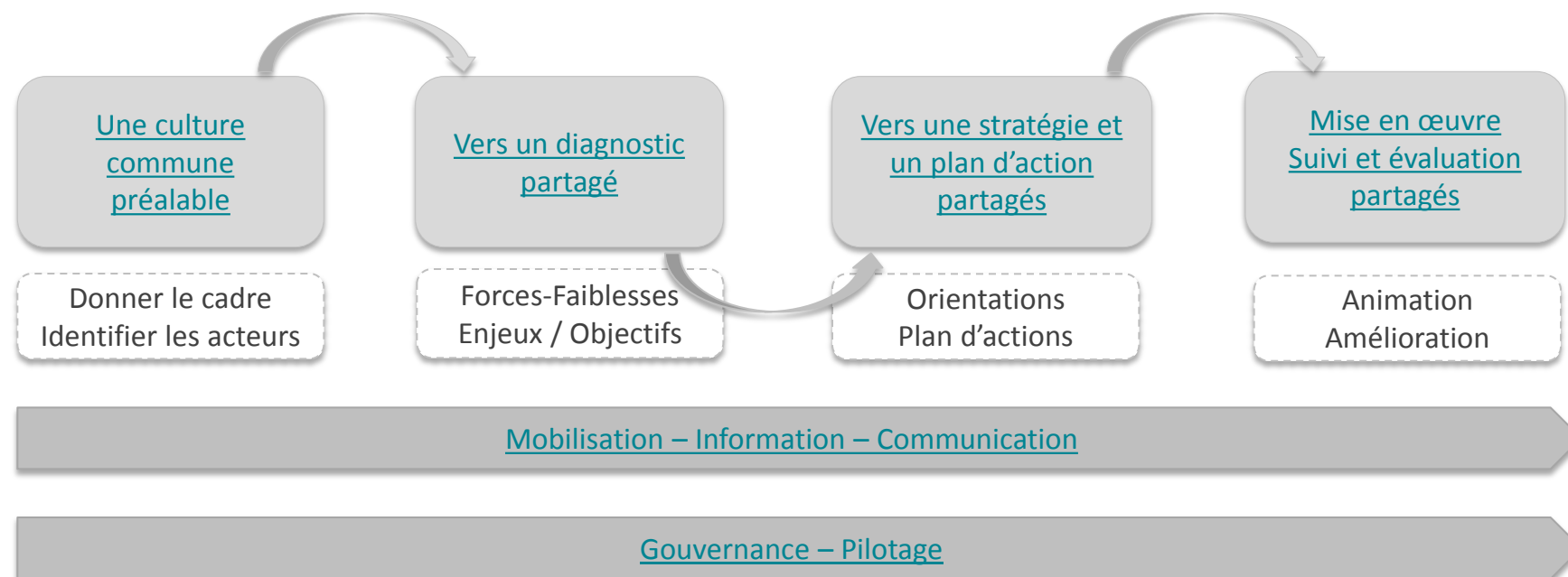
► Passer en mode projet

Passer d'une logique de procédure unilatérale à une logique de coopération... cela suppose donc de **passer en mode projet** ! Un projet avec des étapes et de nouveaux acteurs à intégrer dans son pilotage.

La concertation est donc un projet à part entière, à imaginer comme tel. Néanmoins, la particularité de la concertation (comme de la communication) est qu'elle dépend d'un projet donné qu'elle vise à enrichir et donc, doit s'y adapter, notamment en termes de calendrier.



Comme tout projet, on retrouve donc les étapes suivantes :



► Vers un diagnostic partagé (1/2)

Un diagnostic est un préalable à l'action. Il sert à :

- **Connaitre et comprendre** le territoire, ses caractéristiques , avoir une bonne connaissance sur le plan économique, social, environnemental
- **Identifier les acteurs** qui ont un impact directe ou indirect sur le projet
- **Identifier les forces et les faiblesses**, les menaces et les opportunités
- (re)**Définir les enjeux du territoire** (ce que l'on peut perdre / ce que l'on peut gagner) > Faire les bons choix
- (re)Formuler la finalité du projet explicitement
- Connaitre et comprendre l'existant > comment s'y intégrer ? Quelle sera la plus-value ?
- Etre un **outil d'évaluation permanente** > un outil d'amélioration
- Il est un processus dynamique
- Il peut être un **diagnostic territorial** : observer la vie d'un territoire et non chaque politique séparément pour avoir une vision d'ensemble et systémique



« Ca sert à rien votre truc, notre association le fait déjà, c'est encore de l'argent public gâché ! »

Pourquoi faire un diagnostic partagé ?

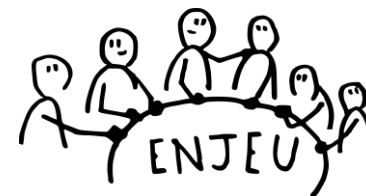
- **Croiser diverses compétences** : l'habitant en tant qu'usager ; l'agent en tant que technicien, etc. Ce qui encourage à confronter les regards, les perceptions et adopter des points de vue élargis.
- **Prendre du recul sur son action** pour tirer un bilan des orientations passées et leurs impacts sur la commune.
- Une occasion d'**intégrer des acteurs**, des habitants très tôt dans le projet.

Tout d'abord, vous avez réfléchi en interne de votre structure pour imaginer le projet, faire un premier état des lieux. Ensuite, peut-être avez-vous réuni des acteurs de terrain, des partenaires pour connaître leur point de vue, leur vision d'un territoire, d'une politique, d'un dispositif ou d'une population qu'ils côtoient. Est-ce suffisant ?

Est-ce que les services, les partenaires ou acteurs de terrain, *sont* les habitants d'un quartier, les usagers d'un dispositif ? Est-ce qu'ils vivent sur le territoire ? Est-ce qu'ils connaissent parfaitement les besoins, le quotidien de la population visée ? En partie oui, mais nous avons tous un regard biaisé par notre statut, fonction professionnelle, histoire, etc.

Aussi, il apparaît nécessaire de **mettre au cœur de la définition du projet le bénéficiaire final** pour qu'en découlent les orientations et les actions.

► Vers un diagnostic partagé (2/2)



Un diagnostic partagé peut être conçu comme un projet en soi. Aussi, plusieurs questions doivent se poser avant de commencer.

❑ Qui ?

- Qui associe-t-on ? Dans quel ordre ?
- Quel rôle leur donne-t-on ?

❑ Où ?

- Quel est le périmètre de l'étude ?
- Quelle échelle territoriale ?

❑ Quoi ?

- Sur quoi porte le diagnostic ?
- Quelles vont être les hypothèses de travail ?
- Quels sont les résultats attendus ? (ex : faire des préconisations, bâtir une stratégie, élaborer un projet de territoire)

❑ Comment ? – Des outils

- Questionnaires, enquêtes, micro-trottoirs
- Réunion publique
- Atelier participatif

- Balade urbaine/diagnostic en marchant
- Reportage photo ou vidéo
- Portrait chinois (ex : et si mon quartier était...)
- Travail cartographique pour identifier les forces et faiblesses du quartier

Voir aussi :

- [Fiche méthode : Diagnostic en marchant](#)
- [Fiche méthode : Cartographie des parties-prenantes](#)
- [Fiche méthode : Organiser une réunion](#)
- [Fiches outils Animation](#)

► Vers un plan d'action partagé (1/2)

Rappel : Diagnostic > forces et faiblesses > on le partage > enjeux et problématiques.

A partir des enjeux dégagés, vous pourrez dessiner les orientations ou objectifs stratégiques de votre projet.

Qu'est-ce qu'un objectif ?

- Ce n'est pas une intention, un vœu (ex : renforcer la solidarité)
- C'est un résultat qui pourra être constaté quand il sera atteint. Il est tangible et peut être mesuré.
- Plusieurs objectifs : stratégiques et opérationnels.

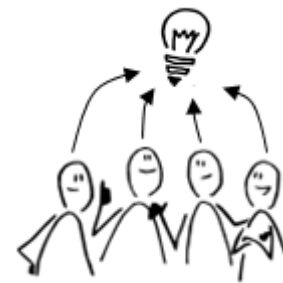
Des objectifs, découleront **des actions** dont la formulation doit permettre de préciser :

- Ce qui va/doit être « produit, réalisé »
- D'estimer le temps nécessaire, le calendrier
- Les moyens et les ressources à mobiliser
- Le porteur, le pilotage
- Les compétences, savoirs faire, les partenaires dont on doit s'entourer



Pourquoi co-construire un plan d'action ?

- Enrichir des propositions, les améliorer, trouver des idées alternatives (on ne pense à pas à tout...)
- Vérifier que les propositions sont conformes aux attentes et aux besoins
- Occasion de communiquer et mobiliser
- Préfigurer des partenariats pour des actions – avec des partenaires, avec des habitants
- Imaginer des actions nouvelles, organiser des actions (co)portées par les habitants
- Assoir le projet dans son environnement, être (re)connu, avoir du soutien...
- Anticiper la mise en œuvre, la gestion d'un service, d'un équipement, les conflits d'usages, etc.



► Vers un plan d'action partagé (2/2)

Susciter la créativité, formuler des attentes et des rêves :

- Le « et si ? » : Définir une liste de changements de contexte envisageables et proposer aux autres ses idées pour contrer la menace ou profiter de l'occasion qui se présente. « *Et si nous avions un million d'euros pour réaliser le projet ?* » « *Et si nous n'avions pas de locaux* » « *Et si on devait organiser notre événement en deux semaines* ».
- Reportage photo : qu'est-ce qu'on a aimé ailleurs ? Présenter des photos aux autres, les forces et faiblesses.
- Visite de site : et ailleurs, ils font comment ? Visite à l'aide d'une grille d'analyse.
- Se projeter : les participants imaginent le futur d'un espace, d'une action, d'un service grâce à des scénarios définis (à partir des enjeux dégagés en diagnostic), montrant différentes hypothèses.
- Ateliers thématiques à travers diverses méthodes d'animation (photolangage, carte sur table, brainstorming, world café, exposition contributive, etc.)



Faire des choix

- Vote coloré : plusieurs solutions sont proposées aux participants. A l'aide de gommettes les participants viennent voter pour les solutions qu'ils préfèrent.
- Imaginer votre budget : plusieurs solutions sont possibles mais nous n'avons qu'un budget défini (ex : 100€). Les participants ont 10 gommettes (1 = 10 €) qu'ils viennent coller en fonction de ce qu'ils veulent, tous les choix n'ont pas le même « prix ». Cela permet de sensibiliser aux choix budgétaires.

Voir aussi :

- [Quelques prérequis à garder en tête](#)
- [Fiche méthode Organiser une réunion](#)
- [Fiches Outils Animation](#)

► Un suivi et une évaluation participative ? (1/2)

« Est-ce que mon action, mon politique a atteint ses objectifs ? A-t-elle eu les effets escomptés ? »



Pourquoi faire une évaluation de la démarche ?

- Vérifier qu'on a atteint les objectifs fixés
- Vérifier qu'elle est efficace, efficiente
- Voir en quoi il est possible de l'améliorer
- Capitaliser et valoriser l'expérience
- Mettre en avant les réussites et les limites
- Rassurer les financeurs

Différents types d'évaluation :

- **Auto-évaluation** : réalisée par une ou plusieurs personnes impliqués dans l'action évaluée.
- **Évaluation interne** : effectuée par un agent de la structure mais n'étant pas impliqué dans le projet.
- **Évaluation externe** : implique le recours à des consultants extérieurs, ce qui favorise un regard neuf et neutre. Souvent indispensable compte-tenu des enjeux financiers, stratégiques et/ou opérationnels.

Une méthodologie rigoureuse d'évaluation demande de **concevoir les outils en amont de la mise en œuvre** afin de s'assurer de réaliser l'intégralité des investigations et du suivi de données.

- Les **questionnements évaluatifs** définitifs (ex : la démarche participative a-t-elle été efficace ?)
- Les **critères de jugements** : qui nous permettront de répondre le plus objectivement possible aux questionnements évaluatifs (ex : déterminer les critères d'une démarche participative efficace : a-t-elle permis l'implication de tous les publics visés ? l'animation était-elle adaptée aux enjeux et aux différents publics sollicités ?)
- Les **indicateurs** : afin de remplir les critères d'évaluation (ex: nombre de participants, régularité de leur présence, diversité des participations au regard de différents critères tels que l'âge, la CSP, le lieu d'habitation, etc.)

Malheureusement l'évaluation est parfois pensée *a posteriori* :

- Les finalités ne sont pas toujours très claires au départ (ex : on a saisi l'opportunité d'un financement)
- Manque de temps
- Manque de méthodologie
- On souhaite justifier d'une action *a posteriori*
- ...

► Un suivi et une évaluation participative ? (2/2)

Une évaluation utile est une évaluation qui est appropriée par les acteurs (sa méthodologie, ses enseignements sont compris et partagés) afin que ces derniers mettent en application les préconisations (il est plus aisé de porter le changement lorsque, les limites d'une démarche, les contraintes de chacun, et les leviers à activer pour monter en efficience sont compris des acteurs en charge de leur mise en œuvre).

Valoriser la démarche : restitution auprès des habitants

Une démarche de concertation n'est pas anodine :

- Elle affirme la volonté de la collectivité d'impliquer les forces-vives et habitants dans le développement du territoire
- Elle illustre le dynamisme et l'intérêt de la population pour la chose publique

C'est pourquoi il est indispensable de rendre compte et de partager les résultats de la démarche à la population.

Suivi ou évaluation chemin faisant :

- Communiquer au fur et à mesure sur la démarche, « acculturer » les publics à l'évaluation
- Valoriser les habitants en leur demandant leur avis sur ce qui leur a été proposé (adopter une posture humble et à leur écoute)

- Avoir la possibilité de faire évoluer, d'adapter nos méthodes de faire (communication, mobilisation, animation) au fur et à mesure de la démarche

Impliquer les habitants dans l'évaluation ?

L'évaluation participative est à la fois un temps pour concerter et une méthode participative pour évaluer un processus. 2 méthodes sont possibles :

- Evaluation pluraliste : recueillir les informations auprès de toutes les parties prenantes, dont les habitants
- Evaluation participative : impliquer les publics dans la conception des questions évaluatives, les critères, les outils, dans la conduite de l'évaluation et ses conclusions.

Cette démarche permet :

- De responsabiliser toutes les parties prenantes
- Engager une dynamique mobilisatrice autour des changement à apporter pour améliorer une action



Voir aussi :

► [Fiche méthode Evaluer son projet](#)

► Animer

Avant d'organiser une réunion, atelier participatif, quelques points doivent être réfléchis:

- **Pourquoi je fais cette réunion ?**

Informer d'un projet ? Récolter des avis ? Faire émerger des idées ?

- **Le choix du jour et de l'horaire**

Quel moment est le plus opportun pour toucher mon public ? *On ne touchera pas tout le monde.* On peut en faire plusieurs et tester . On peut désynchroniser la participation à l'aide d'outils numériques.

- **Le lieu**

- Un lieu connu de tous et si possible déjà repéré
- Agencer la salle : faire une plénière de type réunion publique ? Organiser la salle pour permettre des petits groupes pour favoriser l'expression des personnes ?

- **Animer la réunion**

- Trouver un rythme entre des temps pléniers et des temps de travail en petits groupes ;
- Des animations en petits groupes : le choix de l'outil dépend de l'objectif de la réunion



Faire parler les gens



- **Trouver la bonne posture** : expliquer les règles du jeu, être facilitateur des débats, recadrer si on s'écarte du sujet sans prendre part et en restant neutre, être à l'écoute des attentes.

Ne pas tomber dans le langage technocratique.



- **Rendre compte :**

- Synthétiser ce qui s'est dit avant de conclure
- Informer sur la suite
- Laisser une trace : envoyer un compte-rendu, faire une restitution de ce qui a été décidé, valoriser la parole donnée

- **Sans oublier la convivialité !!** Prévoir une petite collation



Voir aussi :

- [Boîte à outils : quelques techniques d'animation](#)
- [Fiche méthode : Organiser une réunion](#)

► Zoom sur les Conseils Citoyens (1/3)

La **loi du 21 février 2014** « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » réaffirme une volonté de **positionner les habitants comme acteurs du changement**. Le principe de « co-construction » des Contrats de ville y est affirmé (art. 1) via la mise en place d'un nouvel outil : « le conseil citoyen » (art. 7).

Cette loi fait suite au [rapport](#) sur la participation citoyenne remis par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache au Ministre délégué chargé de la ville (2013).

Afin d'aiguiller leur mise en place, la publication d'un [cadre de référence national](#) (20 juin 2014), non normatif, a pu apporter quelques éléments de méthode quant aux conseils citoyens.



Le cadre de référence met en avant les **3 missions** du conseil citoyen :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers
- Contribuer au suivi et à l'évaluation du Contrat de Ville
- Mettre en place des projets ou soutenir des initiatives pour le quartier

Il s'agit de considérer l'habitant comme une ressource et un acteur de son territoire. Interrogeant les pratiques et postures des élus et des techniciens, la réforme de la Politique de la Ville est parvenue à inscrire localement à l'agenda la question de la démocratie participative.

Un [premier bilan](#) sur la mise en place des conseils citoyens et les premières problématiques apparues, a été publié par l'IRDSU en avril 2015. Le rapport fait état de très grandes disparités en termes de structuration, de moyens alloués, de modalités de mise en place, d'articulation avec l'existant.

Malgré des « boîtes à outils », retour d'expériences créées pour aider à leur mise en place (IREV, Ministère de la Ville, IRDSU, etc.), **de nombreuses craintes et questions demeurent**, de la part des élus et des habitants.

Il convient sans doute d'accepter le flou dans le cadre de mise en place des conseils citoyens comme une opportunité (une souplesse). Celle « de ne pas créer rapidement le bon conseil citoyen mais de savoir petit à petit changer la place des habitants dans la décision publique », celle de profiter de la marge de manœuvre laissée par la loi pour tester, expérimenter, faire évoluer, s'adapter.

Voir aussi :

- [Boîte à outils de l'IREV](#)
- [Site dédié du Ministère de la Ville](#)
- [Boîte à outil du CGET](#)
- [Plateforme Y aller par 4 chemins : Retours d'expérience](#)
- [Interview de M. Diéval, conseiller citoyen](#)

► Zoom sur les Conseils Citoyens (2/3)

La mise en place des conseils citoyens soulève de nombreuses questions, craintes ou rejet chez les élus et les techniciens.

*Je ne veux pas d'un contre-pouvoir !
Ca va devenir une tribune pour mes
opposants !*



Les élus ne sont pas admis au conseil citoyen, ou alors en tant qu'invités. Certaines communes ont interdit aux personnes s'étant présentées aux dernières élections de candidater au CC. D'autres ont accepté le risque d'avoir des opposants à la politique municipale puisque ces derniers se rendront vite compte que le CC n'est pas une tribune politique. La crainte des élus est compréhensible en ce que le CC implique de repenser la prise de décision publique. Les habitants sont invités à donner leur avis et contribuer à l'élaboration et l'évaluation des actions, à siéger dans les instances du Contrat de Ville (municipales ou intercommunales) qui leur étaient jusqu'alors fermées. Cela nécessite donc de repenser le « partage du pouvoir » et de considérer le CC comme un véritable partenaire dans la conduite de l'action publique.



*Le conseil citoyen c'est comme un
conseil municipal bis !*

Le CC doit être autonome, indépendant du pouvoir public. Il n'est pas composé d'élus et n'a pas droit de regard sur toutes les actions menées par la mairie. Il doit être considéré comme un partenaire dans les actions que la mairie mène dans le cadre de la Politique de la Ville et au-delà.

*Nous avons déjà un conseil de quartier,
le comité FPH... Comment je fais ?*



La grande difficulté du CC est de s'intégrer dans l'existant. Si sur certaines communes, rien n'existe encore, sur d'autres, les instances et les initiatives citoyennes liées ou non à la Politique de la Ville foisonnent. Toutes n'ont pas le même objectif ou les mêmes missions. Comment créer la plus-value ? Comment ne pas sur-mobiliser les gens ? Plusieurs possibilités :

- Faire évoluer le conseil de quartier en conseil citoyen, nécessitant de revoir les statuts (les élus ne sont pas acceptés, autonomie) ;
- Inviter les représentants des instances existantes à être membres du collège « acteurs locaux et associatifs » ;
- Faciliter la rencontre entre ces différentes instances pour un travail en partenariat.

► Zoom sur les Conseils Citoyens (3/3)

Le conseil citoyen soulève aussi des interrogations ou des incompréhension du côté des citoyens aussi...

Ce sera toujours contrôlé par la ville !



Le CC est autonome (techniquement et financièrement). Il communique avec la ville mais n'a pas de compte à lui rendre spécifiquement, la relation est celle du *Partenariat*.



Le CC sera idéal pour organiser la fête des voisins !

Le CC a 3 types de missions : co-construction du Contrat de ville (actions de la programmation annuelle, suivi et évaluation des actions) ; Instance qui favorise l'expression des habitants ; Instance qui stimule et appuie les initiatives.

C'est toujours les mêmes de toute façon !



Une nouveauté est le tirage au sort qui vise la représentativité. L'objectif sera aussi de varier les thématiques abordées et les formats de réunions pour que le plus grand nombre s'y retrouve.

*C'est pour ceux qui sont compétents !
J'y connais rien moi...*



Plusieurs moyens seront donnés : la formation des membres, la mise à niveau des techniciens et la sensibilisation des élus, l'accompagnement et le soutien technique de la ville ou de la structure porteuse.

Ce n'est pas à nous de faire, c'est aux politiques !



Le CC est une nouvelle manière de travailler. Les membres sont volontaires et motivés, un règlement intérieur comme garantie (définissant les moyens donnés, les relations entre le CC et les institutions, etc.). Le CC est reconnu et légitimé par le Maire et l'Etat.



Ce n'est pas fait pour moi !

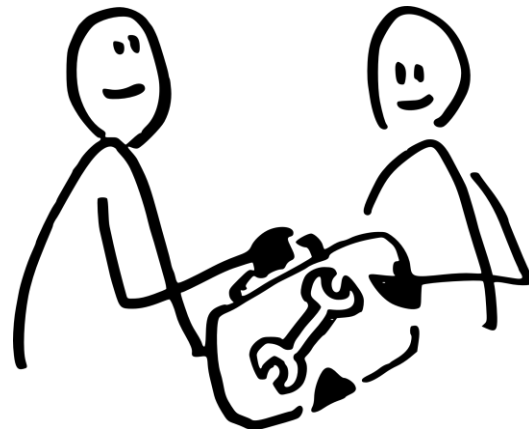


On peut utiliser de nouveaux outils (numériques), adapter son discours, rendre le plus concret possible la participation, privilégier le court terme, adapter les formats et horaires de réunions (garde des enfants), etc.

BOITE A OUTILS

- ▶ [Des témoignages d'acteurs de la concertation](#)
- ▶ [Des fiches pratiques sur des méthodes et des outils d'animation](#)
- ▶ [Pour aller plus loin...](#)

Cliquez pour accéder aux articles



► Témoignages d'acteurs de la concertation

Ils en parlent, ils témoignent :

Paroles d'élus :

- [Philippe KEMEL, Député-maire de Carvin](#)
- [Jeanne-Marie DUBOIS, Maire de Dourges](#)

Paroles de techniciens :

- [Frédéric BEUGNET, Directeur Général des Services, Ville d'Evin-Malmaison](#)
- [Ghislain CARRE, Directeur Général Adjoint Citoyenneté, Ville de Carvin](#)
- [Sophie MOLLET, Responsable service Projet de Ville - Territoire, Ville de Méricourt](#)

Paroles d'associations :

- [Laurent BRIDOUX, Directeur de Droits de Cité](#)
- [François MOUTIER, Salarié de Ch'Faid](#)

Paroles d'habitants :

- [Aurélien DIEVAL, Président du conseil citoyen d'Evin-Malmaison](#)

Paroles d'acteurs :

- [Raphaël ALESSANDRI, Directeur d'études Aménagement du territoire, Mission Bassin Minier](#)

Cliquez pour voir les vidéos

► Des fiches pratiques sur les méthodes et des outils d'animation

Sur le site de la CAHC, en cliquant [ICI](#), vous retrouvez :

Des fiches méthodes :

- ☐ La participation citoyenne
- ☐ Communiquer pour mieux mobiliser
- ☐ Conduire une réunion participative
- ☐ Cartographie des parties prenantes
- ☐ Explorer son quartier : le diagnostic en marchant
- ☐ Les outils numériques au service de la participation
- ☐ Evaluer sa démarche participative

Des fiches outils d'animation :

- ☐ Domino humain
- ☐ Jeu de la pelotte
- ☐ Jeu du positionnement
- ☐ Photo-langage
- ☐ Le world café
- ☐ Le mur des attentes
- ☐ Carte(s) sur table !
- ☐ Méthode des post-it ou des cartons
- ☐ Le puissance 4

► Pour aller plus loin...

Sur le web :

La Politique de la Ville, « ça ne se fera plus sans nous », Rapport Bacqué-Mechmache, Presse & Cité, 8 juillet 2013 – [rapport complet](#) | [synthèse](#)

IRDSU (inter-réseaux des professionnels du Développement Social Urbain) - <http://www.irdsu.net/>

DicoPart - dictionnaire critique et interdisciplinaire de la concertation : <http://www.dicopart.fr/>

Institution de la concertation – réseau d'acteurs : <http://institutdelaconcertation.org/PagePrincipale>

Publications de l'IREV (méthodologie, développement économique, renouvellement urbain, participation des habitants...) : <http://www.irev.fr/node/62318>

Y aller par 4 chemins – Plateforme sur la participation des habitants dans les quartiers populaires : <http://www.yallerparquatrechemins.fr/>



Faire participer les habitants ?

Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires
Marion Carrel



Participation des habitants : de l'expression à la co-construction

Repères pour Agir n° 4 (avril 2014)
IREV



Participation(s) des habitants : Retour d'expériences – 2003/2014

Anru – Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

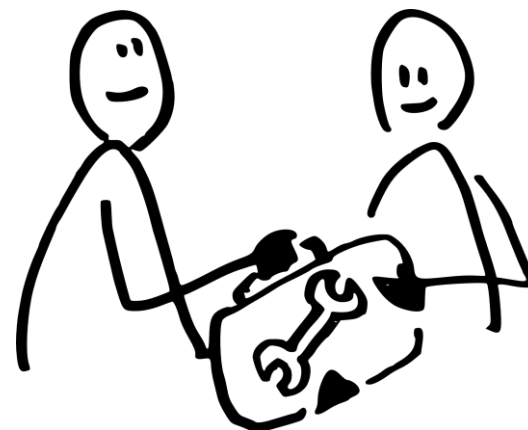
Sur les conseils citoyens :

- Boîte à outils de l'IREV : <http://www.irev.fr/article/bo%C3%AEte-outils-conseil-citoyen>
- Site dédié du Ministère de la Ville : <http://www.ville.gouv.fr/?les-conseils-citoyens>
- Boîte à outil du CGET : <http://www.cget.gouv.fr/conseils-citoyens-boite-outils>

SE FAIRE ACCOMPAGNER

Plusieurs structures existent à différentes échelles qui peuvent être des ressources et vous accompagner dans vos projets participatifs :

- ▶ [L'accompagnement de la CAHC et du CAUE 62](#)
- ▶ [IREV](#)
- ▶ [Euralens](#)
- ▶ [Mines d'idées](#)
- ▶ [Région Nord Pas de Calais Picardie \(en attente\)](#)



Cliquez pour accéder aux articles

► La CAHC et le CAUE



Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

En plus de mettre à disposition des acteurs locaux cette boîte à outils dispensant des éléments de méthode, la **Communauté d'Agglomération Hénin Carvin propose un accompagnement aux Villes de son territoire, pour les aider à engager ou à poursuivre une démarche de concertation.**

Cet accompagnement sera **réalisé par le CAUE du Pas-de-Calais** au titre de la Convention partenariale passée entre la CAHC et le CAUE, qui prévoit un axe d'intervention du CAUE sur des actions de sensibilisation-formation des élus et de leurs services à la concertation des habitants.

Il s'agira pour le CAUE de participer, par exemple, à la **définition du cadre de la concertation, à la rédaction d'un cahier des charges** pour missionner un expert de la concertation, ou à **l'animation d'une étape de la démarche de concertation envisagée...**

Le rôle du CAUE sera bien **d'accompagner l'équipe municipale dans sa démarche**, de favoriser sa montée en compétence sur la concertation, et donc fonctionnera en formation-action.

L'objectif recherché est de permettre aux Villes, soit de lever des freins à l'engagement d'actions de concertation, soit de dépasser une situation de blocage avérée, soit de capitaliser les expériences passées pour améliorer la pratique.

Concrètement, la CAHC lancera, par courrier, un « **appel à actions de concertation** » vers les Villes afin que celles-ci expriment leur besoin d'accompagnement. Chaque année (a minima pour 2016 et 2017), 1 à 3 actions seront retenues pour bénéficier de l'intervention du CAUE. La sélection de ces actions prendra en compte, notamment, la volonté politique exprimée, la complexité de la situation, l'ingénierie communale en place.



Le **CAUE du Pas-de-Calais, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**, est un organisme départemental créé à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il est chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, informer, sensibiliser.

Il peut notamment **accompagner les collectivités** dans leurs projets, en amont de toute maîtrise d'œuvre. Il a également pour mission de **développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public** dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

<http://www.caue62.org/>



L'IREV est le **centre de ressources « Politique de la ville » à l'échelle du Nord – Pas-de-Calais**. C'est en cette qualité que l'IREV apporte des ressources aux acteurs de la Politique de la ville (élus, professionnels des collectivités, associations...) afin de contribuer à leur qualification, d'organiser l'échanges d'expériences, d'informer et de valoriser les savoirs faire.

Ces actions passent par plusieurs modalités :

- **L'information** : newsletter mensuelle gratuite sur les actualités de la politique de la ville, site internet, temps d'informations,
- **La documentation** : centre de documentation à consulter sur place ou à emprunter, réponses à vos questions à la demande (téléphone / mail),
- **Les évènements** : journées régionales, cycle de qualification, organisation de rencontres de réseau entre les professionnels d'un même métier, rencontres thématiques d'une demi-journée...,
- **Les productions** : ouvrages, dossiers ressources, comptes rendus des évènements de l'IREV, fiches outils ou fiches d'expériences sont autant de documents que nous publions régulièrement.
- **L'accompagnement proposé par l'IREV a la particularité d'être collectif**, c'est-à-dire de toujours s'adresser à plusieurs territoires à la fois, et de ne pas « faire à la place de » mais de donner les clefs aux acteurs pour mettre en œuvre la politique de la ville et ses nombreux aspects. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur ce que nous proposons.

Sur la participation des habitants : Depuis la réforme politique de la ville, l'IREV a :

- Publié l'ouvrage « Repères pour agir. Participation des habitants : de l'expression à la co-construction » : <http://www.irev.fr/article/participation-habitants-lexpression-co-construction>
- Organisé plusieurs rencontres de réseau entre les personnes chargées de mettre en place un conseil citoyen.
- Publié des outils : boîte à outils conseils citoyens, fiche outil : <http://www.irev.fr/article/bo%C3%A0te-outils-conseil-citoyen>
- Organisé deux journées régionales (2 juillet 2013 + à venir en avril 2016) : <http://www.irev.fr/action/journee-regionale-pourquoi-faire-participer-lexpression-co-construction-2-juillet-2013>
- Expérimenté le recensement des besoins de formation des conseillers citoyens : <http://www.irev.fr/actualit%C3%A9/conseils-citoyens-retour-sur-exp%C3%A9rimentations-dans-pas-calais>)
- Réalisé des cycles de qualification sur la participation citoyenne : <http://www.irev.fr/actualit%C3%A9/capitalisation-cycles-qualification-sur-participation-citoyenne> <http://www.irev.fr/action/atelier-qualification-d%C3%A9veloppement-pouvoir-dagir-habitants-janvier-mai-2013>



Euralens se définit avant tout comme un **forum d'acteurs issus du Bassin minier du Pas-de-Calais** ; qu'ils soient élus (plus de 40 collectivités adhérentes), techniciens ou membres de la société civile. Ce forum se réunit régulièrement et échange sur les enjeux du territoire, partage et décide des orientations stratégiques afin d'activer le développement de cette zone urbaine de près de 600 000 habitants.

Euralens joue également le **rôle d'incubateur de projets et de laboratoire de la métropolisation** : mise en valeur des initiatives durables et innovantes en termes d'économie, d'urbanisme, de culture ; réflexion sur les nouveaux modes de faire et sur la gouvernance. L'association contribue à la création du Pôle métropolitain de l'Artois autour de la centralité lensoise.

Euralens a engagé au cours de l'année 2015 avec l'appui de Gilles-Laurent Rayssac, co-fondateur de l'agence Res publica, un premier **travail auprès de porteurs de projets labellisés** soucieux d'améliorer leur pratique en matière de participation des habitants.

Deux ateliers organisés en juin et en septembre 2015 ont permis d'analyser les raisons d'un dysfonctionnement en matière de concertation sur le territoire et d'établir un **premier diagnostic** avec les porteurs.

L'objectif visé, à l'issue du forum final de 2016, est de fournir à

chaque porteur un **mode opératoire** qui permettra d'impliquer de manière significative les habitants dans les actions de mutations en cours sur leur territoire.

Le Pôle métropolitain de l'Artois, nouvellement mis en place, s'avérera être un **outil essentiel**, capable de porter cette volonté d'innovation en matière de participation des habitants.

Comment rejoindre ce forum thématique Euralens et en tirer parti pour votre projet ?

Vous êtes porteur d'un projet dans lequel vous souhaitez explorer des nouveaux modes d'implication des acteurs et des habitants. Le label Euralens est un moyen de bénéficier d'un appui en ingénierie par le réseau d'experts du Cercle de qualité Euralens. En phase de candidature, nous vous accompagnerons sur la constitution de votre dossier et vous conseilleront sur la méthode et les outils pour atteindre vos ambitions. Si votre projet reçoit le label Euralens, cet accompagnement sera renforcé et fera l'objet d'une "convention d'accompagnement" signé entre Euralens et le porteur de projet.

Etre candidat au label permet par ailleurs de formaliser votre implication dans la démarche Euralens et d'être associé aux différents travaux, forums, restitution, etc.

Pour plus d'information :

<http://www.euralens.org/projets/candidater-au-label-spe.html>

Contact : 03 21 20 50 46 | contact@euralen.org | www.euralens.org

► Mines d'idées

Fondation
de
France

LA FONDATION DE FRANCE

La [Fondation de France](#), créée par Charles de Gaulle et André Malraux pour encadrer la philanthropie privée, est une institution apolitique et aconfessionnelle qui a pour vocation d'être le trait d'union entre donateurs privés et acteurs de terrain. Depuis 1969, elle finance des projets concrets et innovants et accompagne leur réalisation.

Avec les Hautes Alpes, c'est le territoire de Lens Liévin et Hénin Carvin qui a été choisi par la Fondation pour être le terrain d'expérimentation national de cette démarche. L'idée est de s'engager sur ces territoires pour les aider à relever de nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux.

"MINE D'IDÉES" 3

Avec l'appel à projets "Mine d'idées", la Fondation de France entend mobiliser les acteurs du territoire pour faire émerger des initiatives transversales au bénéfice des populations.

Toute idée est éligible, dès lors qu'elle concoure :

- à améliorer le cadre de vie des habitants,
- à répondre à des besoins non satisfaits,
- ou à offrir de nouvelles perspectives dans des domaines aussi variés que les sciences, l'environnement, la culture, la santé...

Les lauréats – groupe d'individus, particulier, collectivité territoriale ou organisme à but non lucratif – bénéficient d'un soutien méthodologique, financier et d'une formation pour pouvoir concrétiser leur projet.

RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS

Pour candidater au nouvel appel à projets, vous avez jusqu'aux lundi 4 avril 2016 et mercredi 14 septembre 2016 pour les projets, et jusqu'aux lundi 22 février et lundi 6 juin 2016 pour les idées.

- Télécharger le [document explicatif de l'appel à projet](#)
- Télécharger le [questionnaire à remplir par les habitants pour le dépôt d'une idée](#)
- Télécharger le [dossier de demande de financement pour un projet](#)

En deux ans, la Fondation a permis d'identifier 63 idées ou projets.

PLUS D'INFO

En savoir plus sur ["Mine d'idées"](#)

